



Compte rendu

Conseil Communautaire du 10 juin 2021

<p>Le 10 juin 2021, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Serge Lama du Pian Médoc, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Laurent CADUSSEAU - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU (délibérations 4 à 26), Marie-Christine SEGUIN - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Sylvie ALEZARD TEIXEIRA - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Denis CABEZAS - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU (délibérations 6 à 26), Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : /</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Dominique FEDIEU (délibérations 1 à 3), Dominique SAINT-MARTIN suppléé par Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Michel DE ZEN pouvoir à Philippe DUCAMP, Marjorie ROUSSEL pouvoir à Martine VALLIER, Chrystel COLMONT-DIGNEAU (délibérations 1 à 5), Anne SAVIN de LARCLAUSE pouvoir à Sylvain LALANNE, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL, Karine PALIN pouvoir à Didier MAU, Jean-Claude GOFFRE pouvoir à Claude GANELON</p>
<p>Secrétaire de séance : Sylvie ALEZARD TEIXEIRA</p>	<p>Conseillers en exercice : 32</p> <p>Présents : - 23 (délibérations 1 à 3) - 24 (délibérations 4 et 5) - 25 (délibérations 6 à 26)</p> <p>Votants : - 28 (délibérations 1 à 3) - 29 (délibérations 4 et 5) - 30 (délibérations 6 à 26)</p>

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 mars 2021 – Adoption [Adoption à l'unanimité]

2 - Pacte de gouvernance – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Vu la délibération DL2020_2409_4 du 24 septembre 2020 décidant du caractère opportun d'un pacte de gouvernance, ce pacte de gouvernance est adopté.

3 - Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président en matière de gestion des régies – Décision [Adoption à l'unanimité]

Certains services ont recours à des régies d'avance et/ou de recettes pour fonctionner. Toute modification de ces dernières nécessite une délibération. Un fonctionnement plus simple pour les services concernés est décidé.

4 - Création de deux groupements de commandes pour les marchés de maîtrise d'œuvre et travaux d'entretien et de renforts structurels de voirie – Décision [Adoption à l'unanimité]

La délibération proposée permet à la CdC de s'associer aux communes volontaires pour la passation de deux marchés de voirie, maîtrise d'œuvre et travaux.

5 - Projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Médoc – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La délibération proposée approuve le projet de CRTE Médoc élaboré par les services de l'Etat avec quelques amendements.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Nadine DUCOURTIOUX

6 - Modification des règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Suite à un contrôle de la CAF sur l'un des EAJE, les règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches sont modifiés afin de prendre en compte ses remarques.

7 - Modification du règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Suite à la prise en charge des goûters par la CdC, il est proposé une refacturation partielle de cette prestation aux familles à compter de septembre 2021. Le système de badgeage a par ailleurs évolué sur certains sites. Le règlement intérieur des ACM est modifié pour y intégrer ces évolutions.

8 - Tarifs des activités extrascolaires et périscolaires – Modification – Décision [Adoption avec 29 voix pour et 1 voix contre]

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût du service enfance-jeunesse et la prise en charge des goûters périscolaires par la CdC, les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires sont augmentés à compter du 1^{er} septembre 2021.

Tourisme

Rapporteur : Dominique FEDIEU

9 - Taxe de séjour - Tarifs et taux applicables à compter du 1er janvier 2022 – Approbation [Adoption avec 29 voix pour et 1 abstention]

La délibération fait évoluer les montants de la taxe de séjour en tenant compte, notamment, des nouvelles dispositions issues de la Loi de Finances 2021.

Cohésion sociale/Prévention

Rapporteur : Sophie MARTIN

10 - Portage de repas - Augmentation du prix du repas – Décision [Adoption à l'unanimité]

Considérant que le prix du repas livré à domicile n'a pas été révisé depuis janvier 2020 et afin de prendre en compte l'augmentation du coût du service suite à l'évolution conséquente du nombre de bénéficiaires, le tarif réglé par les usagers est augmenté à compter du 1er septembre 2021.

Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

11 - Cession d'actions de la SPL TRIGIRONDE et entrée au capital de la SPL de la CdC Convergence Garonne – Décision [Adoption à l'unanimité]

Suite au conseil d'administration du 3 mai 2021 qui a acté l'intégration de la CdC Convergence Garonne au sein de la SPL TRIGIRONDE, les collectivités actionnaires doivent délibérer pour autoriser la vente d'actions et la modification des statuts, du règlement intérieur et du pacte d'actionnaire.

12 - Participation à une étude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets résiduels – Décision [Adoption à l'unanimité]

Le coût du traitement des déchets a commencé à subir en Gironde une forte augmentation qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Si cette augmentation ne pourra être jugulée qu'en réduisant drastiquement la quantité de déchets à éliminer, elle nécessite également de maîtriser le coût unitaire de traitement d'une tonne de déchets. Une des voies à privilégier pour atteindre une maîtrise des coûts à long terme est l'autonomie publique de traitement, pour dégager les collectivités des stratégies commerciales des acteurs privés, qui plus est lorsqu'ils sont en situation de monopole. Pour fonder la réflexion dans la recherche d'une autonomie de traitement collective, il convient de dessiner le cadre de cette autonomie sur les plans techniques, économiques et juridiques, au travers d'une étude d'opportunité. Il est décidé de participer à cette étude.

Eau/Assainissement

Rapporteur : Didier MAU

13 - Contrôles de conformité des raccordements assainissement collectif - Délais accordés et pénalités encourues en cas de non-conformité ou de refus de contrôle – Décision [Adoption à l'unanimité]

La CdC doit assurer le contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement collectif, qu'ils soient neufs ou existants. Cette mission a été confiée à l'exploitant selon le contrat de délégation du service public de l'assainissement entré en vigueur le 1er janvier 2020. Les contrôles peuvent également être réalisés par des agents de la collectivité. Il est nécessaire de définir la procédure à suivre en cas de refus d'un propriétaire d'autoriser ce contrôle ou en cas de demande de mise en conformité d'un raccordement défectueux.

14 - Demande de subventions – Elaboration d'un schéma directeur intercommunal d'eau potable – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur intercommunal d'eau potable, il est décidé de solliciter des aides financières aux taux maximum auprès du Département de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

15 - Demande de subventions – Elaboration d'un schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif, il est décidé de solliciter des aides financières aux taux maximum auprès du Département de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

16 - Budget principal 2021 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

17 - Budget annexe Eau potable 2021 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

18 - Budget annexe Zone d'activités Aygue Nègre 2021 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

19 - Budget annexe Zone d'activités Le Cartillon 2021 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

20 - Budget annexe Zone d'activités Terre de Pont 2021 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

21 - Taxe GEMAPI – Fixation du produit attendu pour l'année 2021 – Décision [Adoption à l'unanimité]

22 - Modalités de participation de la CdC aux frais de gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des communes membres - Année 2020 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC reverse chaque année, pour les communes accueillant un ALSH au sein d'un bâtiment leur appartenant, une participation correspondant aux frais de gestion. Ce montant est calculé sur la base d'un coût moyen par enfant multiplié par la fréquentation moyenne journalière. Dans sa délibération n°2014-0612-115 en date du 6 décembre 2014, la CdC a indiqué que le coût par enfant serait réévalué chaque année à l'occasion du vote du budget et sur un indice INSEE du coût de la vie.

23 - Modalités de versement des attributions de compensation – Décision [Adoption à l'unanimité]

Sont formalisées les conditions de versement des attributions de compensations, effectué actuellement tous les trimestres.

24 - Règlement de formation - Modification – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le règlement de formation de la CdC a été adopté par l'assemblée délibérante le 28 juin 2012 et a fait l'objet de modifications en 2013 et 2018, respectivement par les délibérations 2013-2706-08 et 2018-2806-92. Afin d'apporter plus de clarté et de précisions sur les modalités de mise en œuvre des différents dispositifs de formation et d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, le document a été revu et est présenté en annexe. Il est approuvé.

25 - Tableau des effectifs - Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de répondre aux mouvements du personnel et à l'évolution de certains services, il est décidé, à compter du 1^{er} juillet 2021, d'apporter des modifications au tableau des effectifs.

26 – Charte pour le bon usage de l'informatique, des réseaux et du téléphone au sein de la Communauté de Communes Médoc Estuaire – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Il s'agit d'appeler aux bonnes pratiques et à la vigilance des agents s'agissant du maniement des outils informatiques qui leur sont mis à disposition.

Le Président,



Didier MAU

